

Conditions Générales de Vente

1. Champ d'application des Conditions Générales de Vente

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente des produits fabriqués par la société JM EXIM FENETRES Sp. z o.o. La vente est réputée conclue à la réception de l'acompte de l'Acheteur sur le compte bancaire du Vendeur :

Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente ont été mises à la disposition de l'Acheteur, comme visé à l'article L.441-6 du Code de commerce.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes les autres conditions, à l'exception de celle qui ont été acceptées expressément par le Vendeur.

2. Commande

Toute commande, pour être prise en compte, doit être passée par écrit ou communiquée par télécopie ou courrier électronique au siège du Vendeur.

L'Acheteur est obligé de vérifier toutes les données du devis avant de le dater, signer et d'y apposer la mention manuscrite „bon pour commande” et retourner au Vendeur. Il est nécessaire de préciser également l'adresse de livraison.

La commande est prise en compte et enregistrée dans le système informatique du Vendeur dès la réception d'un acompte de 50% du prix total à payer, par virement sur le compte bancaire indiqué par le Vendeur. La fabrication débute dès la réception de la confirmation définitive de la commande, signée par l'Acheteur avec la mention „bon pour commande” et après avoir enregistré l'acompte sur ledit compte bancaire. Le solde est redevable 5 jours avant le chargement du camion qui livrera la marchandise à l'Acheteur.

A compter de la confirmation de commande, toute commande est réputée ferme et définitive.

3. Livraison

Sauf conditions particulières expresses propres à chaque vente, la livraison s'effectuera du magasin principal du Vendeur, dans le délai de 4 semaines pour les couleurs standards et 6 semaines pour les couleurs hors standard à compter de la réception par le Vendeur de l'acompte sur le compte bancaire et d'une commande en bonne et due forme.

Les livraisons sont effectuées à l'adresse indiquée par l'Acheteur sur son bon de commande. L'Acheteur dispose d'un délai d'une semaine à compter de la date de confirmation de la commande pour modifier l'adresse de livraison. Cette modification peut impliquer les frais supplémentaires à la charge de l'Acheteur.

Les risques du bien commandé sont supportés par l'Acheteur à compter de ladite livraison. Le déchargement du camion n'est pas assuré par le transporteur.

Le délai de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie.

Le dépassement de ce délai ne peut donner lieu à aucune retenue ou indemnité.

Le délai susmentionné est en outre de plein droit suspendu par tout événement constitutif d'un cas de force majeure au sens des dispositions de l'article 1218 du Code civil et ayant pour conséquence de retarder la livraison.

En toute hypothèse, la livraison dans le délai ne peut intervenir que si l'Acheteur est à jour de toutes ses obligations à l'égard du Vendeur.

Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge exclusive du Vendeur.

A compter de la livraison, les risques des produits sont transférés à l'Acheteur.

4. Réception des produits

Les marchandises voyagent aux risques et périls du Vendeur.

L'Acheteur réceptionne les marchandises à l'adresse indiquée sur la commande le jour de la livraison par le Vendeur. Le Vendeur informe l'Acheteur de la date de livraison au plus tard un jour avant la livraison. Le déchargement des produits n'est pas assuré par le Vendeur ni son transporteur.

L'Acheteur doit vérifier à la réception la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice apparent.

Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par l'Acheteur au moment de la réception des produits, lesdits produits ne pourront plus être ni repris ni échangés, en application des dispositions de l'article 1642 du Code civil. Une fois le bon de livraison signé, aucune réclamation sur la quantité et/ou la qualité des produits ne sera pas acceptée.

En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits livrés aux produits commandés relevés par l'Acheteur à la réception, le Vendeur s'oblige au remplacement des produits livrés par des produits identiques à la commande. Les frais occasionnés par la reprise et la livraison des nouveaux produits sont à la charge exclusive du Vendeur. L'Acheteur s'oblige à rendre les produits dans bon état et bien protégés.

5. Prix

Prix - Sauf conditions particulières expresses propres à chaque vente, les prix des produits vendus sont ceux figurant dans le devis présenté à l'Acheteur et confirmés par son „bon pour commande”.

Ces prix sont, à cette date, fermes et définitifs, sous réserve des dispositions de l'article 1195 du Code civil.

Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés hors taxes, emballage compris. Modalités de paiement – Sauf autres modalités prévues expressément par les conditions particulières, le prix de vente est payable par virement bancaire, dont l'acompte de 50% du prix total à la commande et le solde de 50% du prix 5 jours avant l'expédition de la marchandise.

En aucun cas, les paiements qui sont dus au Vendeur ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part du Vendeur.

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités égales au taux directeur (taux Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), en vigueur au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet selon la date de la commande, majoré de 10 points. Elles seront appliquées à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31^e jour suivant la date de réception des marchandises ou de la fin de l'exécution de la prestation de service.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

En application de l'article D.441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le débiteur sera de plein droit redevable, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Tout paiement qui est fait au Vendeur s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

A défaut de tout paiement du prix à son échéance, le Vendeur peut de plein droit, résoudre la vente, huit jours après une mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages-intérêts, susceptibles d'être demandés par le Vendeur.

Facturation – Le Vendeur établira, dès l'expédition de la commande, une facture en double exemplaire, dont l'un est délivré à l'Acheteur.

La facture mentionne les indications, visées à l'article L.441-3 du Code de commerce.

6. Réserve de propriété

Les produits sont vendus sous réserve de propriété.

Le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix par l'Acheteur.

En cas de défaut de paiement à son échéance, le Vendeur pourra revendiquer les produits et résoudre la vente, comme précisé ci-dessus.

Le Vendeur n'accepte pas de chèques ni lettres de change, les paiements doivent être effectués par virement bancaire.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert, dès la livraison, des risques des produits vendus.

L'Acheteur s'engage jusqu'à paiement complet du prix, à peine de revendication immédiate des produits par le Vendeur, à ne pas transformer ni incorporer lesdits produits, ni à les revendre ou les mettre en gage.

7. Garantie

Les produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés, au sens de l'article 1641 du Code civil.

8. Propriété intellectuelle

La vente de marchandise ne confère à l'Acheteur aucune licence ni aucun droit au titre de tout copyright, de tous brevets, dessins ou modèles déposés ou marques qui restent la propriété de la société JM EXIM FENETRES, sauf en cas de disposition légale contraire.

L'Acheteur se conforme à toute demande raisonnable imposée par le Vendeur au titre de l'utilisation autorisée.

Dans le cadre de la revente, l'Acheteur ne donne pas d'information inexacte relative aux produits JM EXIM FENETRES. Il utilise les manuels techniques JM EXIM FENETRES.

L'Acheteur est responsable de la diffusion de toute information incorrecte.

9. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente seront régies par la loi polonaise. Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution de ventes de produits seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de POZNAŃ.

Le Vendeur élit domicile à son siège social.

Decembre 2016

JM EXIM FENÊTRES sp. z o.o.

ul. Graniczna 58a * 62-081 Przeźmierowo * Pologne * TVA PL7792332341 * Tel: +48 616 534 855 * Fax: +48 618 628 536 *
jm_exim@jmeximfenetres.eu www.jmeximfenetres.eu